

Image not found or type unknown



## Sortir adolescent de l'hôpital psychiatrique

Par **Malvadeau**, le **24/10/2023 à 08:08**

Bonjour,

Nous avons placé notre adolescente en hôpital psychiatrique, avec son accord. Le séjour se passe très mal et elle demande à sortir. Peut-on la faire sortir quand on veut?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **DIU-73**, le **24/10/2023 à 08:21**

Bonjour, Votre enfant est-elle majeure ou mineure ?

Par **Malvadeau**, le **24/10/2023 à 08:34**

Elle va avoir 17 ans.

Par **beatles**, le **24/10/2023 à 09:00**

Bonjour,

Désolé mais le forum n'a pas les compétences requises pour vous répondre concernant une hospitalisation psychiatrique ; tout au plus de vous diriger uniquement vers [cette réponse ministérielle](#).

Cdt.

Par **DIU-73**, le **24/10/2023 à 17:20**

Sur le thème du droit de la santé, ce forum est parfaitement habilité à vous répondre, contrairement à ce qui vous est dit ci-dessus, par une personne opposée aux forums et

intervenant régulièrement pour les discréditer.

[https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F761/sortie de soins psychiatriques](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F761/sortie%20de%20soins%20psychiatriques)

Il s'agit de soins avec consentement du patient, la personne est donc en soins psychiatriques libres et sauf cas particulier que j'ignore, si elle a été placée là avec son accord, elle peut demander à sortir, avec votre accord bien entendu..

Il n'y a que si le médecin chef de service estime que cette sortie est prématurée et présente un danger pour sa santé, il demandera que vous remplissiez l'attestation établissant qu'elle a (que vous avez) eu connaissance des informations sur les éventuels dangers que cette sortie représente.

Par **Malvadeau**, le **24/10/2023** à **17:41**

Merci pour cette réponse pertinente et très aidante.  
Bien cordialement

Par **DIU-73**, le **24/10/2023** à **19:03**

De rien, je viens pour aider si je peux.

Par **beatles**, le **24/10/2023** à **21:49**

Votre lien, après m'avoir dénigré, ne fait que reprendre le lien que j'ai donné et qui a plus de portée en tant que réponse ministérielle (Administration) du 12 décembre 2023 alors que le vôtre, subalterne, n'a été vérifié que le 15 février 2022.

Je ne suis pas opposé au forum s'il reste dans ses clous ; en revanche je suis allergique à des intervenants qui posent des questions comme s'ils se livraient à des consultations psychiatriques, alors qu'il suffisait, au vu de la question, de taper dans le moteur de recherche : ***Droit des mineurs hospitalisés en psychiatrie*** et de tomber sur [une réponse ministérielle ciconstanciée](#).

(Archivé)

Par **DIU-73**, le **25/10/2023** à **18:22**

*je suis allergique à des intervenants qui posent des questions comme s'ils se livraient à des consultations psychiatriques,*

Cela, c'est de l'irrespect.

"taper dans le moteur de recherche : **Droit des mineurs hospitalisés en psychiatrie** et de tomber sur une réponse ministérielle ciconstanciée".

Vous n'avez donc rien compris à ce qu'est ce forum et que parmi les dizaines de millions d'habitants de notre pays, tout le monde n'a pas ce réflexe...

Par **Marck.ESP**, le **25/10/2023** à **18:40**

STOP ON FERME...

Merci MALVADEAU, d'être venue.